

## ACTUALITE JAPONAISE MISE A JOUR DU 27 AVRIL 2004

### VONT-ILS SAUVER LE JAPON ?

*Que deviennent-ils ? Les hommes d'affaires (pp. 221-229)*

Le "créneau" de **Mika Matsuzaki (pp. 221-224)** victime de son succès ? Avec 720 000 véhicules exportés en 2003 pour une valeur de 300 milliards de yens (2,3 milliards d'euros, + 50% en cinq ans), l'exportation d'automobiles d'occasion est un secteur en plein essor. Mais il est envahi par des intermédiaires Pakistanais installés dans l'Archipel. Réduisant leurs marges au minimum et s'appuyant sur les réseaux mondiaux de la diaspora pakistanaise forte de 50 millions de personnes, ils auraient conquis aujourd'hui plus de la moitié du marché. Récemment, des revendeurs locaux ont appelé à la rescousse les *uyoku dantai* (pp.350-353), dont l'intervention musclée dans des ventes aux enchères de la région de Saitama a provoqué de violentes bagarres - les Pakistanais éprouvant apparemment moins de crainte face aux voyous d'extrême-droite que le commun des Japonais.

Monex, la compagnie de courtage en ligne d'**Oki Matsumoto (pp. 224-226)**, a affiché pour la première fois des bénéfices au terme de l'année fiscale 2002-2003. Elle profite du retour des investisseurs individuels vers la Bourse, où ils sont en ce moment les premiers opérateurs. Ils ont réalisé 42% des transactions en volume et 30% en valeur sur les trois bourses japonaises en avril ; grâce à eux, Tokyo a battu un record historique avec 2,86 millions d'actions échangées (15 avril) – plus qu'à aucun moment pendant la bulle.

Du coup, la concurrence s'exacerbe dans le courtage en ligne, où les commentateurs prédisent que deux ou trois opérateurs seulement pourront survivre à moyen terme.

*Que deviennent-ils ? Les politiciens (pp. 384-395)*

**Yukio Edano (pp. 387-389)**, brillamment réélu aux législatives de novembre 2003 (*voir mise à jour du 10 novembre 2003*), est aujourd'hui président du Comité de recherche politique du Parti démocrate, et l'un de ses éléments les plus en vue. En mars, son discours très combatif lors de l'ouverture du débat parlementaire sur la réforme du système des retraites a fait la une des journaux télévisés.

**Satoru Ienishi (pp. 392-395)** ne s'est pas représenté en novembre 2003, le parti démocrate préférant utiliser sa popularité pour la campagne sénatoriale en juillet. Il poursuit le combat pour les transfusés contaminés par le virus de l'hépatite C, dont le nombre dépasserait 10 000 dans l'Archipel. Invoquant la loi sur le droit à l'information (pp. 414-416), il vient d'obliger le ministère de la Santé à révéler la liste des hôpitaux susceptibles d'avoir détenu des stocks de sang contaminé. Les fonctionnaires refusaient de trahir leur "clientèle", arguant que cette divulgation "nuirait aux intérêts des hôpitaux", mais M. Ienishi a obtenu des services du Premier ministre un arbitrage favorable.

## COUP DE TORCHON (CHAPITRE 4)

*Epilogue judiciaire des scandales bancaires des années 1990 (suite...)*

Après la très lourde condamnation des anciens dirigeants de la banque Daiwa (p.207), l'organisme public chargé depuis 2003 de liquider les mauvaises créances des banques en faillite a obtenu en mars la condamnation de deux anciens dirigeants de la **Nippon Credit Bank (p. 171, 214, 294)** à payer 500 millions de yens (3,85 millions d'euros) de dommages et intérêts. Neuf anciens dirigeants de la **banque Hokkaido Takushoku (p. 168)** devront pour leur part en payer 650 millions (5 millions d'euros).

La sévérité de ces sentences aide à comprendre pourquoi les dirigeants des établissements financiers se sont toujours farouchement opposés à l'intervention de l'Etat pour régler le problème des mauvaises créances par des mesures vigoureuses...

## DU SUMO A LA VALSE (CHAPITRE 6)

*Prescriptions : libérer la concurrence (p.188). Pas si facile...*

La **Fair Trade Commission (p.235)** - l'organisme qui a la lourde tâche d'assurer la libre concurrence au pays de l'économie "organisée" - a préparé un projet de loi pour aggraver les sanctions contre le trucage des marchés de travaux publics (le *dango*) et les abus de position dominante par les anciens monopoles publics comme NTT (p.191). Face à l'opposition du PLD et du président du Keidanren, Hiroshi Okuda (qui fut pourtant jadis un espoir du camp réformateur : p. 203), ce texte semble avoir très peu de chances d'aboutir.

Le projet reste pourtant modeste. Il prévoit de doubler les amendes infligées aux coupables de *dango*, qui atteindraient ainsi 6% du chiffre d'affaires réalisé sur les travaux obtenus grâce au trucage pour les grandes entreprises, et 3% pour les PME – alors que les surprofits réalisés grâce au *dango* atteignent en moyenne 16,5%. Par ailleurs, le texte ne donne aucun pouvoir à la FTC pour poursuivre les fonctionnaires qui organisent eux-mêmes le trucage des offres (p.40).

Koizumi affirme sa volonté de faire voter le texte au cours de l'actuelle session parlementaire, et le Comité national de liaison des organisations de consommateurs s'est indigné de son enterrement programmé. Réussiront-ils à surmonter la résistance conjointe du PLD et de l'organisation patronale ?

*« Beaucoup de plans [d'ajustement] peuvent être révisés si la conjoncture se retourne.. » (pp. 179-180).*

Les sumotoris industriels restent réticents face aux recettes néo-libérales... **Le plan de restructuration drastique annoncé en 2001 par Hitachi (p.174)**, le N°1 de l'électronique nipponne, est en train d'être reconsidéré. Le géant, auquel les analystes reprochent de s'occuper de tout « depuis les machines à laver jusqu'aux centrales nucléaires », avait décidé de concentrer son activité en se défaisant de 20% de ses activités, les moins profitables. Alors qu'il n'en a encore liquidé que 7%, l'amélioration de ses résultats (483 milliards de yens de

pertes en 2001, 400 milliards de bénéfice espéré cette année) l'amène aujourd'hui à réduire son objectif à 10%.

« *Retrouver l'agilité : emploi, salaires et carrières* » (pp. 196-198)

IBM Japan et IBM Business Consulting ont offert aux quelque 2000 consultants qu'ils emploient deux possibilité de dynamiser leurs carrières. Ils peuvent démissionner pour être réembauchés en CDD de deux ou trois ans, avec un salaire supérieur et un avancement plus rapide, tout en conservant les avantages sociaux liés au CDI. Les plus gradés d'entre eux peuvent aussi opter pour un statut de sous-traitant qui leur permettra de travailler aussi pour d'autres firmes.

Environ 600 salariés auraient choisi l'une ou l'autre de ces options

« *Sur une musique nouvelle: le chant de l'actionnaire* » (pp. 207-209 et mise à jour du 4 février 2004).

Le pouvoir des actionnaires s'accroît-il ? Pour dissuader les siens d'accepter les offres d'un fonds américain qui avait lancé sur elle une OPA, Yushiro Chemical, une compagnie cotée sur le second marché de Tokyo, a multiplié par plus de 14 les dividendes qu'elle leur verse (de 14 à 200 yens).

De tels épisodes pourraient se multiplier, car le cours très bas des actions japonaises rend nombre d'entreprises en bonne santé et disposant de réserves de cash considérables très vulnérables aux OPA. Plus de 40% des entreprises cotées à Tokyo auraient un *price-to-book ratio* inférieur à 1 (leur capitalisation boursière est inférieure à ce que rapporterait la liquidation de leurs actifs par un prédateur). Autant de proies tentantes pour les adeptes du "capitalisme de Wall Street".

Dans ce contexte, le nombre de fusions-acquisitions au premier trimestre 2004 a été le plus élevé enregistré depuis que les statistiques existent (1999) : 537, pour une valeur totale de 2460 milliards de yens (19 milliards d'euros).

« *Et si les épargnants japonais, en quête de rémunération décente, adoptaient un comportement à l'américaine ?* » (pp. 209-210).

Selon la Banque du Japon, le montant des dépôts en devises étrangères détenus par les particuliers japonais a triplé en cinq ans pour atteindre 5 770 milliards de yens (44,38 milliards d'euros) fin 2003. Les dépôts en dollars à trois mois supérieurs à 500 000 yens (3 850 euros) rapportent environ 3% par an, quand les dépôts en yens ne rapportent toujours pratiquement rien.

Si ces placements ne représentent encore qu'une goutte d'eau dans l'océan de l'épargne japonaise, les établissements financiers prévoient une forte croissance et diversifient rapidement leur offre de produits en devises - dollar, euro, livre, mais aussi dollar australien (qui rapporte du 4% à la mégabanque UFJ).

« *La fin des keiretsu ?* » (pp. 209-211. Pas si sûr...

Si le montant des participations croisées semble continuer à diminuer, les solidarités restent fortes au sein des grands réseaux traditionnels. Dernier exemple en date : Mitsubishi Motors. Le constructeur d'automobiles a essuyé une perte de 80 milliards de yens (666 millions d'euros) au premier semestre de l'année fiscale 2003-2004 et sa branche véhicules lourds vient de reconnaître deux affaires de défaut de fabrication aggravées par des dissimulations qui l'ont contrainte à rappeler des dizaines de milliers de modèles. Pour faire face, il a dû lancer en avril une augmentation de capital... qui a été souscrite par les principales entreprises du *keiretsu* et la mégabanque Tokyo-Mitsubishi (p. 210).

« *A little help from my friends* » (pp. 211-215)

Hitachi, qui envisageait de se défaire d'une partie de son activité « électroménager », qui essuie de lourdes pertes, a refusé de vendre au fonds américain **Ripplewood** (pp. 212-214, 226-227), dont l'habileté à redresser des entreprises japonaises en difficulté est pourtant prouvée par son succès avec la LTCB. D'après le *Asahi* (26 mars), « *the decision not to sale the stake to Ripplewood was based on an aversion within Hitachi to foreign capitals* ».

## COMMENT VONT LES REFORMES ?

*Privatisation des autoroutes (pp. 239-240) : défaite des réformateurs.*

Le projet de loi qui devrait être présenté cette année à la Diète prévoit de transformer en 2005 les quatre entités publiques qui gèrent le réseau en six compagnies dont l'Etat sera le seul actionnaire. A ce titre, il réalisera intégralement les 9.342 kilomètres d'autoroutes prévus par les plans pharaoniques du ministère des Transports. Le premier ministre Koizumi assure qu'il en réduira le coût des deux tiers - de 20.000 à 6.500.000 milliards de yens (de 153,8 à 50 milliards d'euros) - mais les observateurs sont sceptiques.

Ce n'est pas avant 2015 ou 2020 que les compagnies autoroutières devraient être introduites en Bourse, l'Etat restant toutefois actionnaire à hauteur de 30%. Quant à la dette colossale accumulée par l'actuelle Société Japonaise des Autoroutes (p. 239), estimée à 40 000 milliards de yens (307,7 milliards d'euros) par le *Asahi* du 10 mars, le gouvernement assure qu'elle sera remboursée grâce au seul produit des péages (!) d'ici 2050 (!)...

Ce recul a suscité de virulentes critiques dans le camp réformateur, y compris parmi les membres de la commission que Junichirô Koizumi avait constituée pour l'épauler (p.380). Plusieurs ont démissionné fin 2003, quand il est apparu que le premier ministre laissait les fonctionnaires des Transports et de la Construction rédiger à leur idée le projet de loi.

*Privatisation des Postes : lutte indécise.*

M. Koizumi a annoncé début mars son intention de nommer un ministre spécialement chargé de la privatisation de la Poste après les élections sénatoriales de juillet. Actuellement, le dossier relève de Tarô Aso, un adversaire déclaré de la réforme qui conduit l'improbable attelage formé par les trois fiefs de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Poste (p. 261).

Au-delà de cet effet d'annonce préélectoral, le débat sur la réforme semble enlisé au sein du Conseil de politique économique et fiscale et n'a pas encore commencée à la commission *ad hoc* du PLD.

De son côté, Japan Post, l'entreprise publique créée en 2003 en guise de premier pas vers la privatisation, a présenté son propre projet. Il n'envisage pas la privatisation avant 2012 ou 2017, cinq ou dix ans après que le gouvernement aura retiré sa garantie aux caisses d'épargne et à l'assurance-vie postale. Entre temps, pour financer les opérations courrier, déficitaires à hauteur de 580 milliards de yens (4,46 milliards d'euros) chaque année, la Poste devrait se lancer dans le secteur de la distribution.

Dans le meilleur des cas, la privatisation n'est pas prévue avant 2007... après la fin du mandat de M.Koizumi.

### *Privatisation des aéroports : victoire des réformateurs.*

La gestion des grands aéroports japonais, enlevée au ministère des Transports, est désormais confiée à trois entreprises que l'Etat devrait introduire en Bourse d'ici trois ans. Les fonctionnaires voulaient n'en créer qu'une seule, afin de pouvoir utiliser les bénéfices de l'aéroport de Narita pour combler les pertes de celui d'Osaka, que leurs erreurs de gestion ont mis au bord de la faillite. Leur plan a été rejeté par le gouvernement. La direction du nouvel aéroport de Nagoya, qui ouvrira en février 2005, a été confiée à un responsable venu du secteur privé (Toyota Motors).

## **CHANGEMENT DANS LA PERIPHERIE... (CHAPITRE 13)**

### *Des nouvelles des « nouveaux gouverneurs »( pp. 442-446)*

A Tokyo, **Shintarô Ishihara (pp.443, 449, 451)** a décidé de mettre en vente la somptueuse résidence officielle du gouverneur, construite en 1996 pour 1,2 milliards de yens (9,2 millions d'euros), dans laquelle il a toujours refusé d'habiter et pour laquelle la région n'a jamais trouvé de locataire prêt à payer un loyer de 3 millions de yens (23 000 euros).

M.Ishihara entend aussi restructurer les quatre universités régionales en les regroupant en une seule. Face aux protestations des enseignants et fidèle à son style autoritaire, il a adressé le 10 mars un ultimatum aux opposants, affirmant que "les professeurs qui continuent à le critiquer n'auront pas leur place dans la nouvelle université". D'ores et déjà, une centaine d'entre eux (sur 500) sont sur le départ

De son côté, à Nagano, **Yasuo Tanaka (pp. 436-439)** a fait détruire "le palais à la Marcos" (p. 442) de son prédécesseur pour le remplacer par un parking. Mais le très médiatique gouverneur est à son tour victime d'un « procès citoyen » : trois contribuables de la ville de Nagano lui reprochent de s'être fait domicilier à Yasuoka, un petit village de montagne reculé, où il déclare vouloir payer ses impôts locaux « pour soutenir une petite communauté qui fait de son mieux », notamment en mettant en place un programme très avancé d'aide aux personnes âgées.

« *La guerre des barrages* » (pp. 446-448) : repli tactique du ministère de la Construction ?

Arguant de la stagnation de la demande d'électricité, le ministère s'apprêterait à suspendre tous les projets de nouveaux barrages dans les sept grands bassins fluviaux de l'Archipel. Mais les 14 barrages actuellement en construction - y compris les plus contestés - devraient être menés à bien.

Parmi ceux-ci figure toujours celui de la rivière Yoshinogawa (région de Tokushima), contre lequel les habitants s'étaient massivement prononcés en 2000 lors d'un référendum (p. 447), dont le ministère a toujours refusé d'accepter le résultat. La majorité PLD de l'assemblée régionale pensait avoir sorti le projet de l'ornière en censurant en 2003 le gouverneur "anti-barrage", comme celle de Nagano avait fait en 2002 avec Yasuo Tanaka (p. 448). Au contraire de ce dernier, le gouverneur renversé n'avait pas réussi à se faire réélire, mais son successeur vient à son tour de demander au ministère "d'étudier d'autres alternatives" pour contrôler le débit des eaux.

« *Le chantage au programme nucléaire* » (pp. 450-451) s'affaiblit

Le gouverneur d'Aomori, qui bloque depuis février 2003 le début des opérations nationales de retraitement du combustible nucléaire usagé à la centrale de Rokkasho (p. 450), devrait prochainement donner son autorisation. Il aurait reçu des garanties suffisantes quant à la sécurité des opérations, dont le début était initialement prévu en 1997.

*Les finances, talon d'Achille des pouvoirs locaux contestataires ?*

La "décentralisation" à laquelle M.Koizumi entend procéder en diminuant les transferts financiers du centre vers les communautés locales en échange d'une plus grande liberté pour ces dernières de créer des impôts (p. 430-431, p. 453 et mise à jour du 5 décembre 2003) ressemble pour l'heure à un marché de dupes. Privées dès cette année de 3 869 milliards (29,7 milliards d'euros) de subventions et reversements divers, les régions se retrouvent dans une situation difficile. Vingt d'entre elles devront puiser dans leurs réserves pour équilibrer leur budget et douze, dont Tokyo, vont réduire leurs dépenses de travaux publics d'au moins 10% - ce qui satisfera les réformateurs mais touchera durement les entreprises locales du BTP dont dépend l'équilibre économique du Japon rural (pp. 40-42).

Parmi les régions les plus touchées, Nagano - le fief de **Yasuo Tanaka** - devrait épuiser toutes ses réserves financières au cours de la prochaine année fiscale. On se souvient que les gouvernements locaux progressistes de la décennie 1967-1977 (p.428) avaient été mis à genoux par les difficultés financières auxquelles l'arbitraire du gouvernement central avait beaucoup contribué.

## **VOICE ET ACTIVISME JUDICIAIRE (CHAP. 15)**

*Un jugement qui fera date.*

A la demande d'un groupe d'habitants d'Akiruno, à l'ouest de Tokyo, le tribunal de première instance de Tokyo a déclaré illégaux la décision du ministère des Transports de construire un super-périphérique de 300 kms autour de la mégapole et les expropriations réalisées à cet effet.

Les attendus du jugement sont particulièrement significatifs : insuffisance des études d'impact, opacité d'un processus de décision qui n'aurait pas respecté « les critères sociaux acceptés » et plus encore, « faible utilité publique du projet ». Autant dire que toutes les pratiques qui nourrissent le fief de la Construction ont été explicitement condamnées...

Mais ce jugement ne stoppera pas les travaux, la totalité des plaignants s'étant résignés à vendre leurs terrains pendant le long cours du procès. Le juge, soulignant qu'il est pratiquement impossible d'intenter une action contre un projet de travaux publics avant d'être « directement concerné » (*id est* visé par une mesure d'expropriation) et qu'à ce moment il est déjà trop avancé pour qu'on puisse l'arrêter, appelle dans son jugement à donner aux citoyens les moyens légaux d'en contester l'utilité dès le stage préparatoire.

*Nouvelles victoires des activistes du droit à l'information (pp. 414-416) et des "whistle blowers".*

Outre la victoire de M. Ienishi sur **le ministère de la Santé** (*voir plus haut*), les activistes du droit à l'information ont enregistré récemment plusieurs succès significatifs.

En mars, au terme d'un combat de sept années poursuivi jusque devant la Cour Suprême, un groupe de citoyens a forcé **la police de Shizuoka** à rendre publiques ses dépenses en frais de déplacement et de repas. 9,4 millions de yens (72 000 euros) de détournements ont été mis au jour, que les policiers vont rembourser avec les intérêts.

La requête des plaignants ne portant que sur les comptes de l'année 1995, l'affaire n'a révélé que le sommet d'un iceberg dont la masse pourrait être dévoilée si le scandale continue de se développer. D'autres procès sont en cours dans plusieurs régions. A Hokkaido, c'est un ancien policier, Koji Harada, qui a patiemment constitué un dossier sur les détournements dont il était témoin. Il l'a porté aux médias et à l'assemblée régionale; un audit des comptes de la police a commencé. Rappelons qu'une loi est en cours de préparation pour protéger (mal) les « whistle blowers » (*mise à jour du 4 février*)

Dans une autre affaire, **le ministère du Travail** et l'administration d'Hiroshima ont commencé à rembourser 132 millions de yens (environ 1 million d'euros) que le bureau régional du Travail avait dépensés entre 1997 et 2002 pour inviter somptueusement les hauts fonctionnaires de Tokyo et leur faire des cadeaux. Le ministère doit s'acquitter de 50 millions de yens; il a prié tous les fonctionnaires à partir du rang de chef de division de contribuer entre 100 000 et 500 000 yens (de 770 à 3 850 euros) selon que leur service avait ou non des liens avec Hiroshima. A Hiroshima, une cinquantaine de fonctionnaires locaux, retraités compris, devront se cotiser pour 80 millions de yens (615 000 euros).

*Deux victoires pour les consommateurs*

Pour la première fois, **la loi de 1999 sur la protection des consommateurs (pp. 409-410)** et a donné lieu à une décision de justice touchant un produit médical. Un importateur devra payer 33 millions de yens (254 000 euros) à une patiente atteinte de lésions rénales irréversibles causées par un produit de la pharmacopée chinoise dont l'emballage ne mentionnait pas les effets secondaires pourtant connus.

**L'étiquetage des produits alimentaires (pp. 235-236 et 242)** devrait bientôt (?) être renforcé. Les divers ministères concernés ont accepté de coopérer pour mettre au point un

texte. La fixation des dates limites de consommation, en particulier, ne devrait plus être laissée à l'appréciation des associations de producteurs. Un scandale récent, dans lequel un association d'éleveurs de volaille de la région de Kyoto avait étiqueté comme « frais » 56 000 œufs pondus six mois auparavant, a contribué à émouvoir l'opinion.

### *Série de victoires pour les inventeurs spoliés*

Après avoir octroyé 20 milliards de yens à l'ingénieur inventeur du diode LED (*mise à jour du 4 février*), les tribunaux japonais viennent de condamner le géant de l'agroalimentaire Ajinomoto à en payer 190 millions (1,6 millions d'euros) à celui d'un système de production révolutionnaire pour l'aspartam et Hitachi à en verser 163 millions (1,25 millions d'euros) à un de ses ingénieurs pour des améliorations décisives apportées au système de lecture des disques optiques.

« *Même les plus déclassés osent aujourd'hui..* » (p.497-498).

**Les enfants illégitimes**, qui représenteraient environ 2% de la population, ont obtenu le 2 mars un jugement du tribunal de première instance de Tokyo condamnant les marques officielles de discrimination dont ils sont victimes. Traditionnellement, ceux qui sont reconnus et inscrits dans le registre familial de leurs parents sont désignés comme "garçon" ou "fille", alors que les enfants légitimes sont désignés comme "premier fils", "deuxième fille", etc. Ceux qui sont ainsi "marqués" ont moitié moins de droits à l'héritage que les enfants légitimes, et sont victimes d'une forte discrimination sociale. Le jugement fait suite à la plainte d'un couple qui n'avait pas pu faire enregistrer légalement son mariage parce que l'épouse voulait garder son nom, et dont la fille avait été *ipso facto* enregistrée comme "illégitime".

Prenant acte de ce jugement, le ministère de la Justice s'apprête à supprimer toute marque de discrimination et à faire corriger les registres familiaux pour ceux qui le demanderont.

**Le combat des lépreux (p. 394)** ne s'est pas arrêté après leur "libération" en 1996 et l'indemnisation obtenue de l'Etat en 2001. Un hôtel de la région de Kumamoto, qui avait provoqué une polémique nationale en refusant de recevoir un groupe d'anciens malades en novembre 2003, vient de fermer "pour manifester ses remords" - et prévenir la sanction qu'allaient lui imposer les autorités régionales.

*Une forme de protestation appelée à disparaître ?* « *En 2001, plus de 260 000 véhicules ont forcé les péages des autoroutes* » (p. 498).

En 2003, ils ont été 420 000, mais ce délit sera bientôt passible d'une amende de 300 000 yens (2 300 euros) si la Diète vote la loi préparée par le gouvernement, qui s'est ému de la contagion rapide de cette forme de *voice*.

## **LA CRISE DANS LES TETES (CHAPITRE 15)**

*Le sentiment de sécurité continue à s'éroder (p. 498).*

D'après un sondage du grand quotidien *Asahi*, 81% des Japonais considèrent que la sécurité s'est dégradée dans l'Archipel depuis cinq ans. 84% craignent d'être victimes d'un acte de terrorisme, 81% d'un crime commis par de jeunes délinquants et 71% d'un crime commis par des étrangers.

Dans ce contexte, au « Security Show 2004 » organisé début mars à Tokyo, les fabricants ont rivalisé de systèmes de surveillance hightech. Pour 360 000 yens (2 800 euros), celui de Mitsubishi vous permet de recevoir la photo de ceux qui se présentent chez vous en 5 secondes sur votre téléphone portable et, s'ils vous semblent suspects, d'activer une alarme d'aussi loin que vous soyez.

*Peines de mort (suite)*

Reflète-t-il le sentiment d'insécurité croissant ? Les tribunaux prononcent de plus en plus souvent la peine de mort (17 fois en 2003) ; actuellement, 52 condamnés attendent dans les couloirs de la mort japonais que la Cour Suprême décide de leur sort. De son côté, le ministère de la Justice prépare une révision du Code Pénal qui durcira les peines, notamment en portant à 30 ans la durée maximale d'emprisonnement pour les crimes les plus graves non passibles de la peine capitale.

*Que deviennent-ils ? Les criminels célèbres des années 1990*

**"Boy A" (p. 499).** Ayant atteint sa majorité, l'adolescent doublement meurtrier de Kobé a été remis en liberté sur parole après six ans et cinq mois en maison de correction spécialisée. Il a promis de "passer le reste de sa vie à réparer ses crimes". Pour la première fois s'agissant d'un mineur, les autorités ont informé le public de sa libération, et les familles des victimes seront régulièrement informées de ce que deviendra le meurtrier de leurs enfants.

**Masumi Hayashi (p. 499),** accusée d'avoir empoisonné un groupe entier de femmes de son *chônai* en 1998, a été condamnée à mort en 2002. Son procès en appel vient de s'ouvrir à Osaka.

**Chizuo Matsumoto, le gourou d'Aum Shinrikyo.** A l'issue d'un procès qui a duré presque huit ans, il a été condamné à mort en première instance pour les attentats au gaz sarin de Matsumoto (p. 446) et du métro de Tokyo. Onze autres dirigeants d'Aum ont déjà été condamnés à la peine capitale, et six autres à la prison à perpétuité. Mais la secte n'est toujours pas interdite.

Délit de filiation ? Une des filles du gourou, qui avait réussi le concours d'admission à l'université Wako, s'est vu refuser l'entrée.

*« Les cas de négligence policière » (p. 501, note 1) de plus en plus sanctionnés par la justice.*

Le tribunal de première instance de Kobé a condamné l'Etat à payer 6,6 millions de yens (50 800 euros) à la famille d'une femme tuée en 1999 par un amoureux éconduit qui l'avait déjà

agressée à quatre reprises sans que la police se décide à s'occuper de l'affaire. Un verdict semblable avait déjà été rendu dans une affaire similaire à Saitama.

Ces jugements attestent l'importance que les autorités attachent à l'accomplissement scrupuleux de leur fonction par les policiers, afin de préserver la confiance que leur accordent toujours les citoyens.

*« Le réaménagement de la sphère féminine » (pp. 525-526) se poursuit.*

Après les wagons réservés aux femmes à certaines heures sur quelques lignes de trains de banlieue de la mégapole tokyoïte, la préfecture de Kanagawa teste les taxis de nuit conduits par des femmes et réservés aux femmes.

Votée il y a moins de deux ans, la loi contre les violences domestiques va être renforcée. Elle protégera aussi les épouses divorcées contre leurs ex-conjoints, et la durée des interdictions faites aux hommes violents d'approcher leurs femmes et leurs enfants, actuellement limitée à deux semaines, pourra atteindre deux mois. Les femmes victimes de « simples » violences verbales pourront désormais "demander l'aide des autorités concernées".